

ÉVALUATION DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN

SYNTHÈSE GÉNÉRALE



LES ÉCOLES CONCERNÉES



© Ferrante-Ferranti

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

→ Consultez le rapport



© Jean-Baptiste Monteil

École nationale supérieure des Beaux-Arts

→ Consultez le rapport



© EnsAD Laurence Sudre

École nationale supérieure des arts décoratifs

→ Consultez le rapport



© Véronique Huyghe

École nationale supérieure de création industrielle

→ Consultez le rapport



© Laszlo Horvath

Institut national d'histoire de l'art

→ Consultez le rapport



© M.Boustany

École du Louvre

→ Consultez le rapport



© Fémis

École nationale supérieure des métiers de l'image et du son

→ Consultez le rapport



© Hcéres

Conservatoire national supérieur d'art dramatique

→ Consultez le rapport

À la différence des écoles d'art territoriales évaluées en vague C l'année dernière, les écoles nationales parisiennes de la vague D se prêtent sans doute moins à l'identification de traits communs. Ce sont toutes des écoles prestigieuses, internationalement reconnues, créées autour d'une discipline spécifique.

Néanmoins leur évaluation simultanée¹ ne peut que susciter des réflexions comparatives et des suggestions d'évolution sur un certain nombre de points. S'appuyant sur la connaissance approfondie de ces établissements acquise au fil des années par le Hcéres², et sur celle des experts, eux-mêmes enseignants, responsables d'établissements, praticiens, artistes et étudiants, ces réflexions se veulent synthétiques et pragmatiques, pour faciliter leur prise en compte par le ministère de la Culture et/ou les écoles.

¹ Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique a été évalué en tant qu'établissement-composante de l'Université Paris Sciences & Lettres.

² Les formations sont évaluées depuis plusieurs années, les établissements eux-mêmes pour la première fois.

LA VISIBILITÉ INTERNATIONALE

La faible présence globale d'étudiants internationaux, notamment hors Union européenne, doit conduire à s'interroger sur une mise en valeur collective des écoles parisiennes. Une partie de l'attractivité internationale de celles-ci tiendrait d'abord en la simplification des procédures d'inscription, d'accueil, de séjour et de vie étudiante.

→ **Recommandation 1** (s'adressant au ministère de la Culture et aux écoles)

Les écoles nationales publiques parisiennes gagneraient à mettre en commun leurs procédures et leurs moyens en s'appuyant, selon leur stratégie, sur une association des écoles nationales publiques parisiennes (qui pourrait porter un nom du type « Paris Schools of Art ») et/ou sur leurs partenariats avec les universités du site (à travers l'association ou l'intégration dans des établissements publics expérimentaux). Une telle démarche de mutualisation devrait permettre aux écoles de se centrer sur la sélection de leurs étudiants (admission, inscription, etc.).

→ **Recommandation 2** (s'adressant aux écoles)

La communication en ligne et sur les réseaux sociaux devrait également se fonder sur les valeurs défendues par chaque école, que cette future association gagnerait à relayer. Trop souvent celles-ci confondent la présentation stéréotypée de leur positionnement (« établissement d'excellence internationalement reconnu... ») avec les valeurs spécifiques qu'elles entendent défendre. Or les étudiants, notamment internationaux, attendent d'un établissement qu'il exprime ce qu'il va leur apporter en particulier dans leur parcours de formation artistique, mais aussi humain, voire éthique.

→ **Recommandation 3** (s'adressant aux écoles)

Chaque école devrait identifier des parcours proposés majoritairement ou entièrement en anglais, que cette association peut contribuer à valoriser. Si certaines des écoles évaluées ont progressé dans ce domaine, aucune ne propose une offre diplômante réellement pensée pour l'accueil d'étudiants internationaux alors que c'est le cas pour beaucoup d'écoles étrangères non anglo-saxonnes.

3

6

LA RECHERCHE PAR LA PRATIQUE

Il a été beaucoup écrit sur le sujet : plusieurs formations doctorales en France proposent des parcours de 3^e cycle fondés sur une pratique artistique, et au premier chef Sciences, arts, création, recherche, rattaché à l'Université Paris Sciences & Lettres. Mais **force est de constater l'inachèvement d'une réflexion méthodologique proprement française sur le sujet** : les experts ou présidents de comités d'évaluation de nationalité suisse, belge, canadienne n'ont pas manqué de le rappeler en le déplorant, face à leur pratique ancienne, sans compter celle des universités britanniques et américaines.

Les grandes écoles parisiennes devraient être les chefs de file de cette réflexion. Or les comités et le Hcéres n'ont pu que constater leur pusillanimité en la matière, voire un refus implicite de leur part qui se traduisait par exemple par les retards très importants dans la mise en place de conseils de la recherche.

Il faut rappeler que le peu de doctorats par la pratique, accessibles en France, pénalise inutilement les étudiants dans leur carrière à l'étranger sur des postes d'enseignants, de conservateurs ou responsables de centres d'art. Le Hcéres constate que si un faible nombre d'étudiants dans les écoles relevant du ministère de la Culture souhaitent s'orienter vers une carrière de chercheur au sens académique, en revanche ils sont nombreux à articuler une réflexion théorique sur leur pratique et sur leur environnement sociétal, qui trouverait pleinement place dans ce type de doctorat. C'est réellement l'apport original des écoles d'art, qui les distingue fondamentalement de l'université en France.

→ **Recommandation 4** (s'adressant aux écoles)

Les écoles d'art publiques parisiennes devraient être à l'origine d'une réflexion commune sur la recherche par la pratique et de propositions d'une méthodologie qui manque à l'heure actuelle. La constitution d'un noyau d'enseignants appartenant aux conseils de la recherche de ces écoles, à leur initiative ou à celle du ministère de la Culture, en serait la première étape, avant d'élargir la discussion aux partenaires universitaires et académiques.

LES PÉDAGOGIES DANS LES ÉCOLES D'ART

Les pratiques pédagogiques restent dans l'ensemble très marquées par les traditions historiques. Pour les écoles d'art ou du spectacle vivant, les formes de transmission de maître à élèves, même si elles ne se présentent pas toujours de cette manière, sont encore très fortes. Il ne s'agit pas de les condamner a priori, mais de les identifier, d'en connaître les limites ou les dangers. Enseignements en silo, méconnaissance de pratiques existant dans des écoles similaires à l'étranger, voire emprise psychologique dangereuse, en sont les illustrations.

Ces faiblesses sont renforcées par la difficulté à coordonner et à faire évoluer collectivement des enseignants très nombreux, majoritairement artistes et professionnels non permanents, qui de ce fait ne sont présents parfois qu'une demi-journée par semaine dans l'établissement.

Comme l'exprime un des présidents de comité³ : « Il est nécessaire de coordonner les approches pédagogiques, de les renouveler ou simplement de les identifier (...) plans de cours cadres, modalités d'évaluation communes et vérifiées sont des pratiques qui ne sont nullement incompatibles avec la spécificité de la formation des artistes ». La notion de syllabus de cours comme concrétisation de l'approche programme⁴ est encore peu répandue en France.

→ **Recommandation 5** (s'adressant aux écoles)

Une solution pourrait être de **créer des groupes de travail en ligne dans chaque école avec des enseignants volontaires pour travailler à l'harmonisation et au renouvellement des pédagogies, le cas échéant avec le concours des services pédagogiques d'une université partenaire.**

Un autre sujet prend de l'importance, celui de l'insertion en fin de premier cycle. Dans certaines écoles, le diplôme conférant grade de licence est très récent ; dans d'autres, l'idée est toujours qu'un étudiant se forme en cinq ans sans changer d'établissement.

→ **Recommandation 6** (s'adressant au ministère de la Culture et aux écoles)

Formaliser la mise en place de modules professionnalisant au cours du 1^{er} cycle, et étudier les trajectoires professionnelles choisies par les étudiants qui quittent l'école à l'issue de ce cycle, dans la perspective de création de cursus de niveau bac+3 conférant grade de licence lorsque cela s'avère pertinent.

³ Rapport Hcéres du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, publié le 15/07/2024, p. 3.

⁴ Entendue comme la personnalisation et l'écriture d'un parcours de progression de l'étudiant.

L'IMMOBILIER

Des questions immobilières lourdes se posent à chacune des écoles évaluées, à l'exception de l'Institut national d'histoire de l'art. Même si d'importants travaux ont été réalisés à l'École nationale supérieure de création industrielle, à l'École nationale supérieure des arts décoratifs, après ceux du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ils restent inachevés et insuffisants. Les espaces manquent à l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, à l'École nationale supérieure des arts décoratifs, et les travaux d'urgence à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, qui font l'objet d'une

mission commune avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, vont mobiliser des crédits très importants.

→ **Recommandation 7** (s'adressant au ministère de la Culture)

Lancer un plan d'action à long terme pour sortir d'une gestion immobilière de l'urgence. Ce plan porterait sur les possibilités de fusion de certaines écoles d'art, d'architecture, et leur localisation sur de grands campus franciliens propices aux rapprochements disciplinaires et à la mutualisation de services.

L'APPROFONDISSEMENT DES LIENS AVEC LES REGROUPEMENTS UNIVERSITAIRES

La question de l'association à un regroupement universitaire et du positionnement propre de l'établissement culturel continue à se poser. L'École nationale supérieure de création industrielle et l'École du Louvre ont quitté Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers Université avant sa transformation sans se rapprocher d'un autre regroupement. Si le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique et l'École nationale supérieure des arts décoratifs ont profité de leurs liens avec l'Université Paris Sciences & Lettres, les deux dernières en étant devenues établissements-composantes, cela a été beaucoup moins le cas de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

Témoin de ces difficultés, le programme doctoral Sciences, arts, création, recherche n'a fait que peu de place à la recherche création dans les domaines du théâtre, de la musique ou des arts plastiques, qui devraient être au cœur des préoccupations. Sur les 71 docteurs qu'il compte depuis l'origine, la moitié vient de l'École normale supérieure Paris Sciences & Lettres et de l'École nationale supérieure des arts décoratifs. Plus inquiétant, les trois dernières promotions de doctorants comprennent deux étudiants de l'École nationale supérieure des Beaux-arts et deux du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (soit 5,7 % du total chacun), trois de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son et trois du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (8,5 % chacun), pour 34 % d'anciens de l'École normale supérieure et 37 % de l'École nationale supérieure des arts décoratifs.

Le succès de la participation de l'École nationale supérieure des arts décoratifs à ce programme, alors qu'elle était établissement partenaire de l'Université Paris Sciences & Lettres et qu'elle en est désormais établissement-composante, tient également aux nombreuses possibilités que lui offre cette position en matière de partenariats.

→ **Recommandation 8** (s'adressant au ministère de la Culture)

Au moment même où les rapprochements franciliens, à l'image de l'Université Paris-Saclay, de l'Université Paris Sciences & Lettres ou de l'Institut Polytechnique de Paris, se structurent, inciter l'École nationale supérieure de création industrielle, l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et l'École du Louvre à élaborer et mettre en œuvre une stratégie académique partenariale cohérente par rapport à leur positionnement.

Outre l'ouverture à l'international et la pédagogie (traitées plus haut), trois axes peuvent guider les écoles, adhérentes ou non, dans leur choix de regroupement :

- **L'affirmation d'une recherche création plus imaginative et propre aux spécificités de l'art** (cf. supra) ;
- **L'amélioration de la vie étudiante** (en matière de logement, de santé, d'accès effectif aux activités sportives), point faible de beaucoup d'écoles à la taille critique insuffisante et éloignées des infrastructures ;
- **L'accès à des lieux d'enseignement permettant de combler le manque de place** (École nationale supérieure de création industrielle, École du Louvre pour ses doctorants notamment).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE

